

**Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Marc Dalphin, Mmes Florence Kraft-Babel, Vera Figurek, M. François Gillioz, Mme Nelly Hartlieb, MM. Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Jean-Marc Froidevaux, Mmes Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-lungmann, MM. Vincent Schaller, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Guy Dossan et Mme Annina Pfund: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises».**

(renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 30 septembre 2006)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la formation musicale d'enfants et de jeunes est une activité très importante pour une ville comme Genève, marquée par de nombreux grands noms dans l'histoire de la musique;
- trois institutions officielles, reconnues et financées pour leur enseignement par l'Etat, assurent cet enseignement musical complémentaire à l'initiation donnée dans le cadre scolaire;
- ces activités musicales extrascolaires se déroulent essentiellement dans des locaux scolaires, notamment situés sur le territoire de la Ville, et qu'elles font l'objet d'un subventionnement municipal qui a fondu en quelques années (diminution de 50% en 2005);
- les subventions municipales allouées à ces institutions ne sont pas garanties à l'horizon 2007;
- en parallèle, ces institutions utilisatrices de locaux municipaux doivent payer annuellement à la Ville plusieurs dizaines de milliers de francs pour l'usage de locaux qui ne seraient pas dévolus à d'autres activités;
- les autres communes genevoises ne facturent nullement la location d'espaces mis à la disposition des institutions concernées (Conservatoire de musique de Genève et Conservatoire populaire de musique),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intégrer sous forme de subvention en nature dans son projet de budget 2007 la prise en charge de la location des locaux scolaires dévolus aux écoles de musique officielles de Genève.